OPEN TIMBER PORTAL

Tutoriel pour les observateurs indépendants

Introduction

Tous les Observateurs Indépendants (OI) qui souhaitent mettre en ligne des informations sur l'OTP doivent créer un compte sur le portail. Les utilisateurs qui souhaitent uniquement visualiser des informations n'ont pas besoin de s'inscrire. Vous trouverez ci-dessous des instructions détaillées sur la création d'un compte et la modification de votre profil, ainsi que sur la mise en ligne et la gestion de vos rapports et observations.
Les rapports sont des documents officiels que les OI soumettent à la fin de leur mission sur le terrain. Le format du rapport est spécifique à chaque OI.

Les observations sont des descriptions de non-conformités présumées faites par des OI dans leurs rapports, qui concernent soit un problème de gouvernance, soit un problème lié à des activités d'exploitation.

Pour toute question, veuillez contacter opentimberportal@wri.org.

L'Open Timber Portal (OTP) vise à apporter la transparence dans les opérations forestières. L'OTP rend publiques des informations auparavant inaccessibles sur les pratiques de gestion sur le terrain et sur le respect des exigences en matière de légalité du bois. Le portail compile des informations provenant de trois sources différentes : les limites officielles des concessions et la liste des exploitants forestiers enregistrés provenant de l'administration chargée des forêts ; les documents mis en ligne volontairement par les exploitants pour démontrer leur conformité avec les exigences légales ; et les observations faites par les observateurs indépendants des forêts. L'Open Timber Portal a été conçu par le World Resources Institute (WRI) en collaboration avec des organismes gouvernementaux, des représentants du secteur privé ainsi qu'un certain nombre d'organisations locales de la société civile. Déployé dans un premier temps dans le bassin du Congo, l'OTP sera étendu progressivement à d'autres pays producteurs pertinents.

L'Open Timber Portal est un projet développé par l'initiative pour la légalité forestière du World Resources Institute

WORLD RESOURCES INSTITUTE

FOREST LEGALITY INITIATIVE

Avec le soutien financier de:

USAID FROM THE AMERICAN PEOPLE

CARPE

FAO-EU FLEGT PROGRAMME

Food and Agriculture Organization of the United Nations

Sweden Sverige

UKaid from the British people

NICFI Norway's International Climate and Forest Initiative

Sommaire

Pour commencer....1
Créer un compte.... 1
Se connecter.... 1
Vos rapports....1-2
Consulter votre bibliothèque de rapports....1
Mettre en ligne un nouveau rapport.... 2
Vos Observations.... 2
Créer une observation.... 2
Observation “Exploitant”.... 2-3
Observation de gouvernance....4
Soumettre votre observation 5
Annexes
Annexe 1 : Catégories et sous-catégories d’observations liées à des activités d'exploitation 6
Annexe 2 : Catégories et problèmes de gouvernance 7

Pour commencer

Créer un compte

1. Allez sur http://www.opentimberportal.org/observations-tool/?lang=fr

2. Cliquez sur «Créer un compte»

3. Il vous sera demandé de saisir les informations suivantes:

- **a.** Nom
- **b.** Nom d'utilisateur (uniquement des lettres et pas d'espace)
- **c.** Organisation : sélectionnez dans le menu déroulant (ou cliquez sur le lien pour contacter l'équipe de l'OTP si votre organisation n'est pas répertoriée)
- **d.** Pays
- **e.** E-mail
- **f.** Mot de passe (au moins 8 caractères)
- **g.** Vous pourrez également demander l'accès en tant qu' «administrateur», ce qui signifie que vous pourrez mettre à jour les références légales pour votre pays.

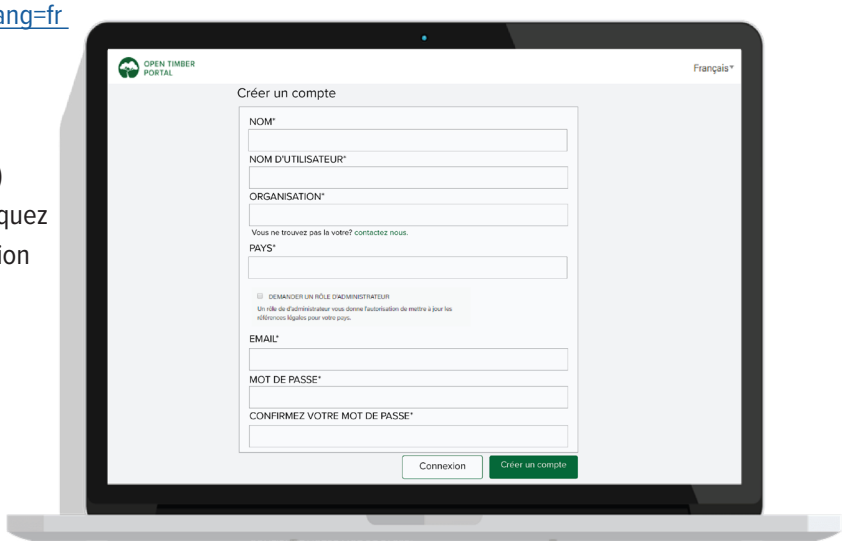

4. Une fois que vous aurez soumis le formulaire, votre compte devra être examiné par l'équipe de l'OTP. Une fois activé, vous pourrez télécharger vos observations.

Se connecter

1. Allez sur http://www.opentimberportal.org/observations-tool/?lang=fr

2. Entrez votre nom d'utilisateur et votre mot de passe, puis cliquez sur «Connexion».

Vos rapports

Consulter votre bibliothèque de rapports

1. Une fois connecté à l'OTP, cliquez sur «Mon OTP».

2. Cliquez sur «Mes rapports». Vous y trouverez tous les rapports que vous avez insérés. Vous pouvez également ouvrir ou télécharger les rapports

Mettre en ligne un nouveau rapport

1. Dans la bibliothèque de rapports, cliquez sur «Nouveau rapport» en haut à droite

2. Entrez le titre du rapport, téléversez le rapport complet de votre mission et entrez la date de publication du rapport. Ce rapport sera désormais disponible dans la bibliothèque de rapports et dans le formulaire utilisé pour enregistrer une « nouvelle observation », dans la liste de choix répertoriant les rapports existants.

Vos observations

Visualiser vos observations

1. Cliquez sur «Observations» dans le menu du haut, à côté de «Mon OTP».

2. Cette section du portail vous montre toutes les observations de votre organisation. Vous pouvez les filtrer en cliquant sur le bouton «ajouter un filtre» puis en combinant divers attributs disponibles dans le filtre :

- **a.** Type d'observation
- **b.** Pays
- **c.** Catégorie
- **d.** Entité gouvernementale
- **e.** Rapport
- **f.** Statut
- **g.** Exploitant
- **h.** Observateur
- **i.** Unité de gestion forestière

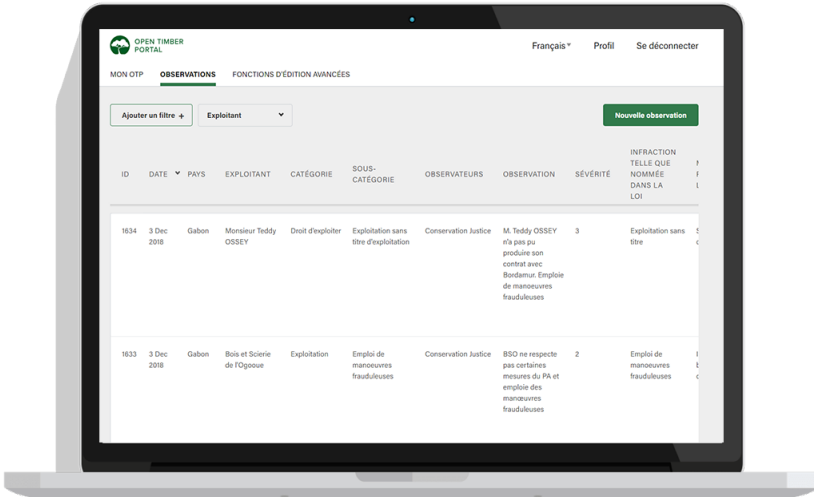

Créer une observation

1. Cliquez sur «Observations», puis sur «Nouvelle observation» dans le coin supérieur droit.

2. Vous devez sélectionner le type d'observation entre «Exploitant» et «Gouvernance» pour qu'un formulaire complet s'ouvre.

- **a.** Choisissez «Exploitant» lorsque votre observation est liée à une entreprise forestière. Il vous sera demandé de remplir un formulaire basé sur votre rapport de mission. Vous disposerez de 24 champs de saisie dont des champs obligatoires marqués par un signe "*".
- **b.** Choisissez «Gouvernance» si votre observation est liée à une présomption de non-respect de l'application de la loi forestière par l'administration ou à un problème plus général de gouvernance. Les observations sur la gouvernance incluent par exemple des problèmes de corruption ou un manque de contrôle régalien. Pour les observations relatives à la gouvernance, il existe 14 champs de saisie de données dont des champs obligatoires signalés par un signe "*".

Observation "Exploitant":

1. Recherchez d'abord le rapport auquel votre observation est liée dans « Rapport existant» - «Sélectionner un rapport». Une liste des rapports disponibles s'ouvrira. Si votre rapport ne figure pas dans cette liste, vous devez le téléverser dans la section «Ajouter un rapport», dans laquelle vous suivrez les mêmes étapes que lors de la «Création d'un rapport» (voir page 1)

2. Ensuite, vous **confirmerez** le pays auquel votre observation est liée. Par défaut, le système sélectionnera le pays que vous avez inséré lors de la création de votre compte sur OTP.

3. On vous demandera de **choisir** entre "Exploitant existant" et "Nouvel exploitant". Si vous créez un nouvel exploitant, il devra être approuvé par WRI et ne sera pas disponible immédiatement pour saisir votre observation.

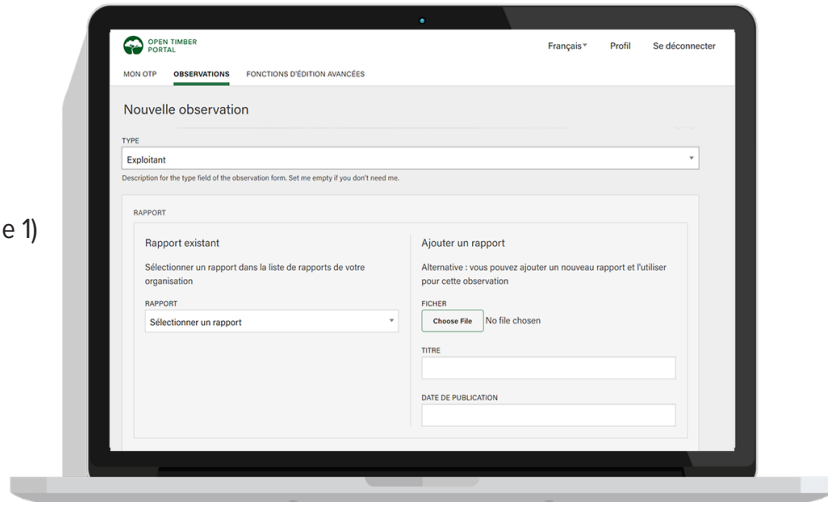

4. Si un autre organisme d'OI s'est joint à la mission et/ou a contribué au rapport et apparaît en tant que co-auteur dans le rapport, **sélectionnez** son nom en tant que «Observateur supplémentaire».

5. Sélectionnez la sous-catégorie d'infraction correspondant à votre observation (voir annexe 1). En fonction de la sous-catégorie que vous avez choisie, la catégorie sera automatiquement renseignée dans le champ nommé «catégorie diligence raisonnée».

6. Certains types d'observations ne peuvent pas être précisément localisés. Par exemple, des arbres coupés au-delà des limites de l'unité de gestion forestière peuvent être localisés, mais un défaut de paiement des taxes ne peut pas être positionné sur une carte. Vous devez **cocher** «Oui» si votre observation est localisable, «Non» si elle ne l'est pas. Si votre réponse est **oui**, il vous sera demandé d'ajouter l'emplacement exact. Plusieurs options sont disponibles. La **meilleure** option est de saisir la latitude et la longitude du **point GPS** que vous aurez relevé sur le terrain (coordonnées à indiquer en degrés décimaux). Si vous n'avez **pas** relevé de point GPS, vous pouvez téléverser une photo géoréférencée prise à l'endroit exact de l'observation. Si vous n'avez ni point GPS ni **photo géoréférencée,** vous pourrez en dernier recours zoomer sur la carte et cliquer sur le lieu exact où votre observation a eu lieu. Le système extraira les coordonnées GPS correspondantes. *Une fois les coordonnées GPS renseignées, veillez à ne pas cliquer accidentellement sur la carte car cela modifierait les coordonnées saisies.*

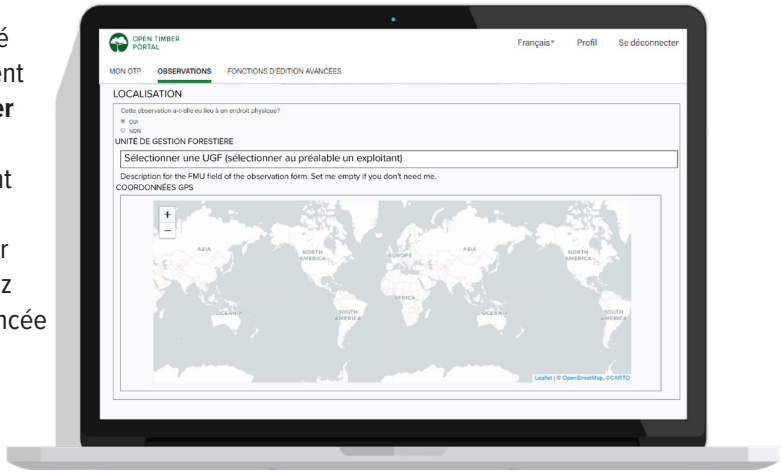

7. Complétez ensuite les détails de l'observation. Les détails des observations doivent être succincts et aller directement aux points clés extraits de la description narrative du rapport. Evitez de détailler la méthode et le processus d'observation dans ce champ.

8. Choisissez un ou plusieurs fichiers à télécharger comme preuve et nommez-les. Cliquez sur «ajouter à la liste» pour chaque fichier que vous souhaitez ajouter. Plusieurs formats de fichiers sont acceptés, notamment Word, JPG et PDF.

9. Sévérité : sélectionnez l'une des options répertoriées dans le menu déroulant. Les options proposées dépendent de la sous-catégorie sélectionnée à l'étape 5. Les options ne correspondent peut-être pas exactement à vos observations, mais il est important que vous utilisiez votre jugement pour choisir la correspondance la plus proche. La sévérité est mesurée sur une échelle de 1 à 3. Si le rapport ne fournit pas suffisamment d'informations sur l'observation pour en déterminer la gravité, vous devez contacter l'observateur qui a signalé cette observation pour plus d'informations. Sinon, vous pouvez contacter WRI pour obtenir des conseils. Le niveau de sévérité 0 (Non spécifié) ne sera choisi que lorsque toutes les autres options seront épuisées.

10. Si le ministère a dressé un procès-verbal (PV) et/ou transigé avec une amende sur la base de votre observation, indiquez-le dans le champ <<Mesures prises par l'administration>>.

11. Si votre rapport a été soumis à un comité de lecture comprenant des représentants du secteur privé et inclut les commentaires formulés par ces représentants au cours du comité de lecture, **enregistrez** ces commentaires dans le champ «commentaires de l'exploitant».

12. Si vous avez les références d'un PV émis à la suite de votre observation, **indiquez** ces références dans le champ «procès-verbal».

13. Indiquez ensuite l'évolution du contentieux *(par exemple, une amende a-t-elle été payée? Si oui, quel % de l'amende a été payé à ce jour?)*

14. Dans le cadre « législation », **indiquez** l'illégalité telle que nommée dans la loi en choisissant parmi les options du menu déroulant. Les autres champs du cadre « législation » se rempliront automatiquement. Si l'un de ces champs générés automatiquement est incorrect, veuillez contacter opentimberportal@wri.org.

15. Entrez la date de publication. La date de publication doit correspondre à la date à laquelle l'observation a été rendue publique *(généralement la date de publication du rapport).*

* Rendez-vous page 5 pour finaliser la création de votre observation.

Observation de gouvernance

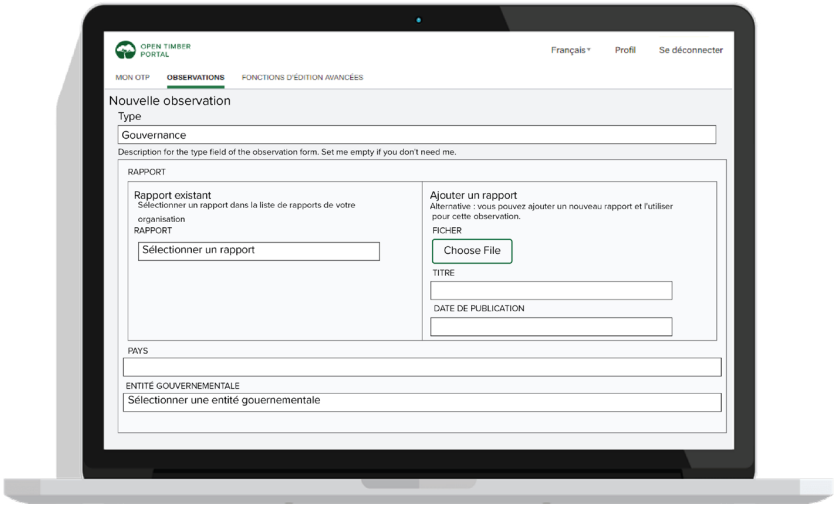

1. **Recherchez** d'abord le rapport auquel votre observation est liée dans «Rapport existant» - «Sélectionnez un rapport». Une liste des rapports disponibles s'ouvrira. Si votre rapport ne figure pas dans cette liste, vous devez le télécharger dans la section «Ajouter un rapport», dans laquelle vous suivrez les mêmes étapes que lors de la «Création d'un rapport» (page 1)
2. Ensuite, vous **confirmerez** le pays auquel votre observation est liée. Par défaut, le système sélectionnera le pays que vous avez inséré lors de la création de votre compte sur OTP.
3. On vous demandera de **choisir** l'entité gouvernementale à laquelle votre observation est liée. Si l'entité gouvernementale ne figure pas dans la liste, allez d'abord dans «Fonctions d'édition avancées», puis «Entités gouvernementales», cliquez sur «Nouvelle entité gouvernementale» et créez-la. Puis revenez sur le formulaire de saisie de l'observation.
4. **Sélectionnez** ensuite dans le menu déroulant le problème de gouvernance que vous souhaitez signaler.
5. Si un autre organisme d'OI s'est joint la mission et/ou a contribué au rapport et apparaît en tant que co-auteur dans le rapport, **sélectionnez** son nom en tant que «Observateur supplémentaire».
6. Si l'observation peut être également reliée aux activités d'une entreprise forestière, **indiquez** le nom de cet exploitant dans «exploitant concerné».

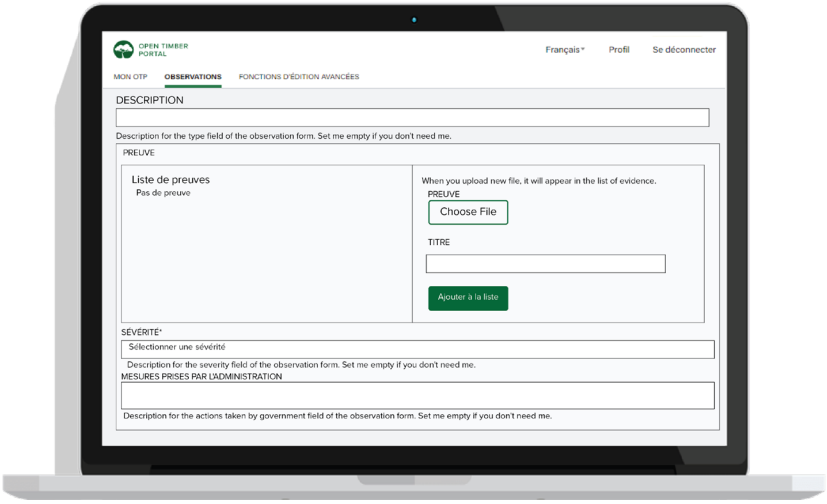

7. **Complétez** ensuite les détails de l'observation. Les détails des observations doivent être abrégés et aller directement aux points clés extraits de la description narrative du rapport. Evitez de détailler la méthode et le processus d'observation.
8. **Choisissez** un ou plusieurs fichiers à télécharger comme preuve(s) et nommez-les. Cliquez sur «ajouter à la liste» pour chaque fichier que vous souhaitez ajouter. Plusieurs formats de fichiers sont acceptés, notamment Word, JPG et PDF.
9. Sévérité : **sélectionnez** l'une des options répertoriées dans le menu déroulant. Les options proposées dépendent de la sous-catégorie sélectionnée à l'étape 4. Les options ne correspondent peut-être pas exactement à vos observations, mais il est important que vous utilisiez votre jugement pour choisir la correspondance la plus proche. La sévérité est mesurée sur une échelle de 1 à 3. Si le rapport ne fournit pas suffisamment d'informations sur l'observation pour en déterminer la gravité, vous devez contacter l'observateur qui a signalé cette observation pour plus d'informations. Sinon, vous pouvez contacter WRI pour obtenir des conseils. Le niveau de gravité 0 (Non spécifié) ne sera choisi que lorsque toutes les autres options seront épuisées.
10. Si l'administration a pris des mesures en fonction de vos observations, **indiquez-les** dans le champ «Mesures prises par l'administration».
11. Si votre rapport a été soumis à un comité de lecture comprenant des représentants du ministère et inclut des commentaires formulés par ces représentants au cours du comité de lecture, **enregistrez** ces commentaires dans le champ «commentaires de l'administration concernée».
12. **Entrez** la date de publication. La date de publication doit correspondre à la date à laquelle l'observation a été rendue publique (généralement la date de publication du rapport).

Créer une observation *(suite)*

Lorsque vous avez rempli tous les champs obligatoires du formulaire d'observation exploitant ou gouvernance, cliquez sur le bouton «Créer». Une fois créée, l'observation sera visible dans le tableau des observations (reportez-vous à la section « Visualiser vos observations » page 2) où elle pourra être modifiée si nécessaire.

Une fois l'observation terminée, nous vous suggérons d'effectuer un contrôle qualité interne en demandant à un de vos collègues de passer en revue les observations que vous avez créées. Si vous souhaitez des conseils sur la manière d'effectuer ce contrôle de qualité interne, veuillez contacter opentimberportal@wri.org. Dès que vous sentez qu'une observation est prête à être publiée, ouvrez-la, faites défiler vers le bas de la page et cliquez sur «Soumettre pour validation». Veuillez noter que votre observation ne peut pas être soumise pour validation avant d'avoir rempli tous les champs obligatoires. Si vous cliquez sur le bouton «Soumettre pour validation» alors que certains des champs obligatoires sont manquants, le système mettra en surbrillance les champs manquants en rouge.

Une fois soumise pour validation, l'observation n'est plus modifiable. Elle est envoyée à l'équipe OTP pour examen. Si elle passe avec succès toutes les étapes de contrôle et d'assurance qualité, elle est publiée sur l'OTP. Sinon, l'équipe OTP reviendra vers vous pour vous demander des précisions et déverrouillera l'observation pour vous permettre de la modifier à partir de votre section «Observations». Une fois que vous aurez terminé, vous soumettrez à nouveau pour validation et l'observation sera à nouveau envoyée à l'équipe OTP pour un nouveau contrôle qualité.

Annexes

Annexe 1: Catégories et sous-catégories d’observations liées à des activités d'exploitation

Catégorie	Sous-catégorie
Taxes et fiscalité	Défaut de paiement des amendes
	Défaut de paiement des taxes forestières
	Non-paiement des droits à l’exportation
Droit d’exploiter	Société non enregistrée conformément à la réglementation
	Exploitation sans permis
	Sous-traitance / transfert d’actions irréguliers
	Exploitation sans convention
	Exploitation sans titre d’exploitation
	Exploitation sans agrément valable
Droits des populations et droit du travail	Violation des droits de l’Homme
	Consultation insuffisante des populations locales / autochtones
	Non-respect des obligations contractuelles
	Défaut sur le recrutement ou la gestion du personnel
Exploitation	Abandon de bois
	Coupe en dehors des limites
	Coupe sous-diamètre
	Défaut de matérialisation des limites de coupe annuelle
	Défaut de tenue des documents de suivi de l'exploitation
	Défaut de marquage sur les billes, les culées et les souches.
	Défaut de transmission des documents d'exploitation
	Déboisement sans autorisation
	Exploitation ou évacuation hors délais autorisés
	Emploi de manoeuvres frauduleuses
	Coupe dans une aire protégée, domaine forestier national
	Coupe d'essence non autorisée
	Stockage de bois illégal
	Non respect du plan d'aménagement
	Non respect des normes pour la réduction des impacts forestiers ou des réglementations environnementales
	Non respect des procédures relatives aux études d'impact et aux inventaires
	Non respect des exigences relatives à la reconversion des forêts
	Obstacles au contrôle forestier
	Dépassement de volume/pieds autorisés
	Blanchiment de bois
Transformation	Défaut sur documents de transformation de bois
	Transformation de bois sans autorisation
	Transformation de bois d'origine frauduleuse ou inconnue
	Unité de transformation pas en place lorsque prévu
Commercialisation et transport, export, CITES	Exportation d'espèces CITES sans autorisation
	Exportation de bois sans autorisation
	Non respect du quota de transformation
	Origine du bois transporté non traçable ou origine du bois non identifiée
	Non respect de la réglementation du transport (enregistrement du véhicule, autorisation de transport...)

Annexe 2: Catégories et problèmes de gouvernance

Catégorie de gouvernance	Problème de gouvernance
Mise en œuvre des lois	Corruption conduisant à une activité illégale / mauvaise application de la loi
	Défaut d'application des sanctions
	Mauvais contrôle/suivi
	Mauvais rapportage de l'application de la loi
	Mauvaise recouvrement des taxes/transactions/frais
	Mauvaise répartition des moyens d'application de la loi
	Non respect de procédures - gestion des produits saisis
Planning et prises de décision	Manque de coopération interinstitutions
	Manque de transparence sur l'utilisation des taxes, transactions et d'autres recettes forestières
	Non respect de procédures CITES - attribution de droit d'exploiter/transporter/vendre
	Non respect des procédures autorisant la récolte/gestion des ressources forestières
	Non-respect des procédures autorisant le transport ou l'exportation des ressources forestières
	Non-respect des procédures donnant accès aux ressources forestières
Cadre législatif	Lacunes dans les politiques clés pour la gestion durable des forêts
Transparence	Information non rendue publique malgré la loi, y compris l'APV